

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDIANELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FRÉGEAC - Arlette FRUCTUSY - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCIEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 050-181/16/CM

■ Approbation du Compte Administratif 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

HN 050-28/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole, pour approbation, le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Communauté urbaine comportant le Compte Administratif Principal, les Comptes Administratifs Annexes de la Collecte et du traitement des déchets, du Transport, de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National, du Crématorium et des Opérations d'aménagement.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion du Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2015 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes Collecte et traitement des déchets, Transport, Assainissement, Eau, Ports de Plaisance, Marché d'Intérêt National, Crématorium et Opérations d'aménagement.

En Application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de la jurisprudence du Tribunal Administratif de Nice en date du 2 août 1985, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole élu le 17 mars 2016 préside la séance du Compte Administratif et Monsieur Guy TEISSIER se retire au moment du vote.

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le Compte Administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°16/0001/HN du 17 mars 2016 portant élection du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n° 92-125 du 6 Février 1992 ;
- Le Budget Primitif, la Décision Modificative n° 1, le Budget Supplémentaire, la Décision Modificative n° 2 relatifs à l'exercice 2015 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire n° 1 en date du 22 avril 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2015 dont les montants sont retranscrits ci-après :

SOLDE CREDITEUR : 49 133 816,20 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	-52 418 340,78		-5 679 511,10	-58 097 851,88
FONCTIONNEMENT	107 098 662,42	38 190 108,78	38 323 114,38	107 231 668,08
TOTAL	54 680 321,64	38 190 108,78	32 643 603,28	49 133 816,20

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

SOLDE CREDITEUR : 4 249 355,56 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	-1 186 676,77		4 459 399,08	3 272 722,31
FONCTIONNEMENT	5 895 254,46	0,00	-4 918 621,21	976 633,25
TOTAL	4 708 577,69	0,00	-459 222,13	4 249 355,56

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SOLDE CREDITEUR : 505 796,28 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	-29 484 437,22		29 990 233,50	505 796,28
FONCTIONNEMENT	900 588,18	900 588,18	0,00	0,00
TOTAL	-28 583 849,04	900 588,18	29 990 233,50	505 796,28

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SOLDE CREDITEUR : 4 793 862,83 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	799 009,23		-1 916 839,81	-1 117 830,58
FONCTIONNEMENT	6 525 385,47	0,00	-613 692,06	5 911 693,41
TOTAL	7 324 394,70	0,00	-2 530 531,87	4 793 862,83

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SOLDE CREDITEUR : 15 325 898,34 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	2 502 146,26		3 292 741,69	5 794 887,95
FONCTIONNEMENT	8 730 705,64	3 730 705,64	4 531 010,39	9 531 010,39
TOTAL	11 232 851,90	3 730 705,64	7 823 752,08	15 325 898,34

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

SOLDE CREDITEUR : 1 328 092,49 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	-437 133,82		1 207 919,13	770 785,31
FONCTIONNEMENT	433 989,33	433 989,33	557 307,18	557 307,18
TOTAL	-3 144,49	433 989,33	1 765 226,31	1 328 092,49

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU MARCHE D'INTERET NATIONAL

SOLDE DEBITEUR : - 431 398,21 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	257 744,73		43 945,55	301 690,28
FONCTIONNEMENT	-517 460,65	0,00	-215 627,84	-733 088,49
TOTAL	-259 715,92	0,00	-171 682,29	-431 398,21

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

SOLDE CREDITEUR : 2 904 367,88 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	846 026,72		213 836,31	1 059 863,03
FONCTIONNEMENT	1 651 030,24	0,00	193 474,61	1 844 504,85
TOTAL	2 497 056,96	0,00	407 310,92	2 904 367,88

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

SOLDE DEBITEUR : - 679 805,18 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	2 187 342,73		-1 806 828,21	380 514,52
FONCTIONNEMENT	-861 379,68	0,00	-198 940,02	-1 060 319,70
TOTAL	1 325 963,05	0,00	-2 005 768,23	-679 805,18

Article 2 :

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité aux montants présentés par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale et retranscrits ci-après :

Total des soldes repris en début de gestion :	0,00 euros
Total des opérations « entrées » constatées au cours de la gestion	0,00 euros
Total des opérations « sorties » constatées au cours de la gestion	0,00 euros
Total des soldes à la clôture de la gestion :	0,00 euros

Article 3 :

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2015, document annexé à la présente délibération et comportant le Compte Administratif Principal, les Comptes Administratifs Annexes de la Collecte et du traitement des déchets, du Transport, de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National, du Crématorium et des Opérations d'aménagement.

Article 4 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Principal, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	987 350 601.63	euros
Reprise des résultats antérieurs	16 490 212.92	euros
En dépenses de	954 706 998.35	euros
Solde	49 133 816.20	euros

Article 5 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe Collecte et traitement des déchets, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	250 172 489.56	euros
Reprise des résultats antérieurs	4 708 577.69	euros
En dépenses de	250 631 711.69	euros
Solde	4 249 355.56	euros

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Article 6 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe Transport, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	629 997 739.33	euros
Reprise des résultats antérieurs	-29 484 437.22	euros
En dépenses de	600 007 505.83	euros
Solde	505 796.28	euros

Article 7 :

Est constaté pour le Compte Administratif Annexe de l'Assainissement, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	49 220 097.43	euros
Reprise des résultats antérieurs	7 324 394.70	euros
En dépenses de	51 750 629.30	euros
Solde	4 793 862.83	euros

Article 8 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe de l'Eau, un total d'opérations budgétaires,

En recettes de	45 787 232.81	euros
Reprise des résultats antérieurs	7 502 146.26	euros
En dépenses de	37 963 480.73	euros
Solde	15 325 898 .34	euros

Article 9 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe des Ports de plaisance, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	16 397 765.05	euros
Reprise des résultats antérieurs	-437 133.82	euros
En dépenses de	14 632 538.74	euros
Solde	1 328 092 .49	euros

Article 10 :

Est constaté pour le Compte Administratif Annexe du Marché d'Intérêt National, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	1 152 721 .47	euros
Reprise des résultats antérieurs	-259 715 .92	euros
En dépenses de	1 324 403.76	euros
Solde	-431 398.21	euros

Article 11 :

Est constaté pour le Compte Administratif Annexe du Crématorium, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	1 785 391.53	euros
Reprise des résultats antérieurs	2 497 056.96	euros
En dépenses de	1 378 080.61	euros
Solde	2 904 367.88	euros

Article 12 :

Est constaté pour le Compte Administratif Annexe Opérations d'aménagement, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	63 691 809.96	euros
----------------	---------------	-------

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 050-181/16/CM

Reprise des résultats antérieurs	1 325 963.05	euros
En dépenses de	65 697 578.19	euros
Solde	-679 805.18	euros

Article 13 :

Est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Article 14 :

Est reconnu l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion 2015 du Receveur des Finances sont en tous points analogues à ceux constatés dans le Compte Administratif 2015.

Article 15 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016